Composition de la Commission des Usagers

Représentants de la Commission des usagers :

- M. Jean-François MARANDOLA, Président, Représentant des usagers, membre de l'UDAF
- M. Matthias ABALLEA, Directeur, Vice-président
- Mme Marguerite LE LAY, Représentante des usagers, membre de l'UDAF
- Mme Anne CARAES, Représentante des usagers, membre de CAPH29
- M. Michel BOSCHER, Coordonnateur relations usagers
- Docteur François BOITEUX, médecin, Médiateur médical
- Mme Florence MORVAN, Directrice des soins, Médiateur non médical
- Mme Isabelle PICHAVANT, Aide-soignante, Représentante du personnel
- Mme Marlène MANIER, Coordinatrice Qualité-Gestion des risques
- Mme Isabelle DARCHEN, Responsable Qualité-Gestion des risques
- Mme Aurélie LARNICOL, Assistante administrative

La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

L'Hôtel-Dieu de Pont l'Abbé est un établissement de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve qui rassemble quinze établissements sanitaires et médico-sociaux privés non lucratifs en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

Très tôt, l'Hospitalité a souhaité ouvrir un espace de dialogue et de co-construction entre usagers et professionnels des établissements.
L'objectif est de relever ensemble le défi de la sécurité et de la qualité des soins dispensés.

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a été récompensée en 2015 (label national), en 2019, 2020 et 2021 (labels régionaux) par le Ministère de la Santé pour sa démarche inclusive des usagers.

Hôtel-Dieu de
Pont-l'Abbé
HOSPITALITÉ
Saint-Thomas de Villeneuve

D1-MQR-05-01 (v11)

Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé

HOSPITALITÉ
Saint-Thomas de Villeneuve

Les représentants des usagers à votre écoute

Rue Roger Signor
BP 43083
291230 PONT L'ABBE Cedex
02 98 82 40 40

Les missions des représentants des usagers

Droits des usagers de la santé

Un représentant des usagers peut être un usager, un représentant légal (tuteur/ curateur) ou un membre de la famille.

- Les représentants des usagers sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.
- Ils facilitent l'expression des patients, favorisent le dialogue, l'échange et la compréhension mutuelle avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils siègent à la Commission des Usagers (CDU) de l'établissement.

Comment contacter les représentants des usagers ?

Les réprésentants des usagers nommés au sein de l'établissement sont :

Anne CARAES
Collectif des Associations de Personnes Handicapées (CAPH29)

Marguerite LE LAY
UDAF 29

Jean-François MARANDOLA
UDAF 29

Tout patient, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation.

POUR LES JOINDRE :
02 98 82 40 10
cdu@hotel-dieu.hstv.fr

Les représentants des usagers au sein de la Commission des Usagers

Instituée par la loi du 4 mars 2002, la Commission des Usagers est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement.

Elle donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

La CDU veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de la prise en charge.

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services
- Les activités, l'animation socioculturelle
- Les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- Les relogements prévus en cas de travaux
- L'animation de la vie institutionnelle
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.